

Déclaration de la FNEC FP FO au CDEN du 17 mars 2016

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur des Services de l'Éducation Nationale,
Monsieur le Président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce Conseil départemental de l'éducation nationale est censé entériner le projet de carte scolaire de la rentrée 2016 présenté lors du comité technique spécial départemental du 8 mars dernier. Ce projet n'a reçu aucun vote favorable de la part des représentants des organisations syndicales.

Et pour cause, après avoir reçu, plusieurs années durant, la dotation exceptionnelle de 0 poste, notre département se voit amputé de 6 moyens. Cette dotation, déjà dure à avaler, est aggravée par la création obligatoire de postes issus de la loi de refondation (à savoir les « dispositifs » d'accueil des enfants de moins de trois ans et les dispositifs « plus de maître que de classe ») qui sont placés, déplacés, remodelés de façon arbitraire par l'administration, parfois sans même consulter les enseignants des écoles concernées.

Concrètement sur le terrain : c'est 22 fermetures de classes pour 7 ouvertures seulement, avec parfois des fermetures (ou des refus d'ouvertures) dans des écoles « bénéficiant » de dispositifs issus de la loi de refondation !

Concrètement sur le terrain : ce sont des effectifs par classe élevés ; des conditions de travail se détériorant à cause de la réforme désastreuse des rythmes scolaires ;

Concrètement sur le terrain : c'est l'affaiblissement des réseaux d'aide aux élèves en difficulté ; la situation dramatique des remplacements ; la quasi-disparition de la formation continue.

Les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader, du fait des réformes successives et se dégraderont encore plus si le projet de décret de réforme des obligations de service des professeurs des écoles devait être publié.

A Force Ouvrière, nous avons dénoncé, et ce depuis le dépôt du projet de loi de refondation de l'école, une méthode qui, sous couvert d'arguments pédagogiques, n'a, en réalité, qu'un but : celui de réduire les moyens.

Pour Force Ouvrière, il n'y a pas d'alternative : les moyens doivent être accordés à hauteur des besoins, pour abaisser les effectifs par classe, assurer le remplacement des collègues absents, rétablir ou renforcer les moyens spécialisés pour la prise en charge des élèves en difficultés et à besoins éducatifs particuliers, rétablir une véritable formation continue.